



## FICHE D'INFORMATIONS FINANCIERES

### Inscription en seconde Année scolaire 2024/2025

**Cette fiche, accompagnée du RIB et du QF, est à déposer soit:**

- sur le site lors de la télé-inscription
- à l'adresse [guichetuniqueparks@ac-versailles.fr](mailto:guichetuniqueparks@ac-versailles.fr)
- lors de l'inscription en présentiel au lycée

NOM et Prénom de l'élève : \_\_\_\_\_

Renseignements concernant le responsable financier de l'élève

NOM et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

L'inscription volontaire au service de restauration entraîne l'obligation de se conformer aux conditions d'hébergement (annexe à conserver).

Le QR code, indispensable pour le passage au restaurant scolaire, est disponible sur l'espace famille à l'adresse <https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentification.php?site=aes00317>

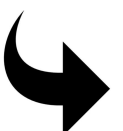
Les identifiants pour accéder à l'espace famille seront distribués le jour de la rentrée scolaire.

**RIB obligatoire à scotcher ici**

Signature de l'élève,

Montgeron, le

Signature du responsable,



# Pièces à fournir

Services Financiers : 01 69 03 68 25

## ❖ POUR LES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES

- La « **Fiche d'informations financières** » dûment remplie
- Un **RIB** complet avec IBAN et BIC  
→ Paiement de la bourse et/ou remboursement (voyages scolaires et solde de demi-pension)

**Le RIB ne sert que pour des remboursements et en aucun cas pour des prélèvements.**

- Une **attestation justifiant de vos revenus**  
→ Prix du repas calculé en fonction du quotient familial (QF)

**⚠** En l'absence de justificatif, le tarif le plus élevé sera facturé.

VOUS ETES ALLOCATAIRE DE LA CAF		VOUS N'ETES PAS ALLOCATAIRE DE LA CAF
Munissez-vous de votre code postal et de votre n°DOSSIER (anciennement intitulé « n° allocataire CAF) et rendez-vous sur la calculette du site <a href="http://www.iledefrance/equitables">www.iledefrance/equitables</a> pour obtenir votre <b>attestation de quotient familial Région – CAF.</b>	<b>Ou</b> Rendez-vous sur le site <a href="http://www.caf.fr">www.caf.fr</a> ou sur l'application « CAF mon compte » pour obtenir une « <b>attestation de paiement</b> » de la CAF du mois en cours.	Rendez-vous sur la calculette du site <a href="http://www.iledefrance.fr/equitables">www.iledefrance.fr/equitables</a> pour obtenir votre attestation de quotient familial Région. <b>Pièces justificatives obligatoires à fournir :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Copie du dernier avis d'imposition 2023(revenus 2022)</li><li>- Copie de l'intégralité du livret de famille</li><li>- Copie de la dernière attestation de versement des prestations familiales</li></ul>

## ❖ POUR LES ELEVES EXTERNES

- La « **Fiche d'informations financières** » dûment remplie
- Un **RIB** complet avec IBAN et BIC  
→ Paiement de la bourse et/ou remboursement (voyages scolaires, etc...)



Services financiers : 01 69 03 68 25

L'inscription au restaurant scolaire doit faire l'objet d'une demande préalable auprès des services financiers.

Le restaurant scolaire est ouvert aux élèves sur 5 jours du lundi au vendredi.

## ❖ TARIFS AU 01/09/2024

La demi-pension est facturée au repas en fonction du quotient familial (QF) de chaque demi-pensionnaire.

Pour la rentrée scolaire 2024/2025, les tarifs sont consultables au verso de cette page et sur le site

[Équitables de la Région Ile-de-France.](#)

## ❖ PAIEMENT

- L'achat des repas s'effectue **en ligne sur "l'espace famille"** à l'adresse suivante :

<https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentification.php?site=aes00317>

Connectez-vous à l'aide de votre **identifiant** et de votre **mot de passe** (différents de ceux de PRONOTE)

*Ces derniers sont délivrés en début d'année scolaire par les professeurs principaux. Ils restent valables tout au long de la scolarité.*

Vous pouvez également créditer votre compte **au bureau n°8 de l'administration (bâtiment J)** :

 Un **montant minimum de 10 €** sera demandé pour chaque règlement.

Le paiement peut se faire en **carte bancaire**, en **chèque** ou en **espèces**.

## ❖ ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE

 **Tout élève dont le compte n'est pas approvisionné ne sera pas autorisé à déjeuner.**

L'accès au restaurant scolaire se fait à l'aide d'un QR code qui sera distribué aux élèves le jour de la rentrée.

Ce QR code est également disponible sur "l'espace famille" à l'adresse

<https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentification.php?site=aes00317>.

↳ En cas de solde insuffisant le compte est inactif et aucun plateau n'est délivré à la borne.

↳ 1 seul repas par jour est autorisé.

**Toute fraude entraînera l'exclusion immédiate de l'élève du service de la demi-pension.**



## Tarifs 2024-2025 dans les lycées publics d'Île-de-France

Quotient familial CAF	Tarif repas par ticket	Tarif repas par forfait (**)	Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
A ≤ 183,00€	0,50€	0,20€	10,00€	De 95% à 98%
B ≤ 353,00€	1,77€	1,47€	10,00€	De 82,3% à 85,3%
C ≤ 518,00€	1,98€	1,68€	10,00€	De 80,2% à 83,2%
D ≤ 689,00€	2,19€	1,89€	10,00€	De 78,1% à 81,1%
E ≤ 874,00€	2,40€	2,10€	10,00€	De 76% à 79%
F ≤ 1.078,00€	2,61€	2,31€	10,00€	De 73,9% à 76,9%
G ≤ 1.333,00€	2,81€	2,51€	10,00€	De 71,9% à 74,9%
H ≤ 1.689,00€	3,37€	3,07€	10,00€	De 66,3% à 69,3%
I ≤ 2.388,00€	3,93€	3,63€	10,00€	De 60,7% à 63,7%
J > 2.388,00€	4,49€	4,19€	10,00€	De 55,1% à 58,1%